



Blois, le 27 août 2020

ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE



Collège Les Provinces

La Principale

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex



Collège engagé
dans le
Développement
Durable
Mention
Académique
E3D

Madame, Monsieur,

Afin d'aider les familles à assurer les frais de scolarité et notamment ceux de demi-pension, les bourses de collège sont reconduites pour l'année scolaire 2020/2021, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 15 octobre.

Cette année, la demande de bourse se fait par l'Espace Numérique de Travail.

Vous trouverez ci-joint une notice d'information « demander une bourse de collège » par internet ainsi que l'accès à l'ENT, via EduConnect : <https://colleges41.fr> ou FranceConnect : <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr>.

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée nationalement au jeudi 15 octobre 2020. Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

Attention : l'avis d'imposition sur le revenu à fournir sera « l'Avis d'imposition 2020 » qui concerne les revenus de l'année 2019 ainsi qu'une attestation de la CAF indiquant les enfants à charges ainsi qu'un RIB.

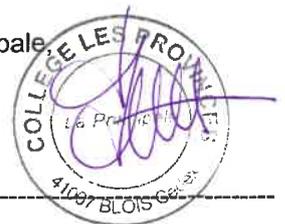
Les codes d'accès à l'ENT des élèves seront distribués à la rentrée.

Tout renseignement complémentaire pourra vous être donné par le secrétariat du collège.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mon attentive considération

La Principale,

C. Keller



✂-----

Coupon réponse à rapporter au secrétariat le matin pour le 15 septembre 2020

Je soussigné parent de l'élève
..... classe

- Je fais une demande de bourses de collège papier
- Je fais une demande de bourses de collège par internet
- Je ne fais pas de demande de bourses de collège

Blois leSignature des parents



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



→ L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
unique EduConnect
ou
→ de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect

<https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

Nous sommes là pour vous aider
Demande de bourse nationale de collège
pour l'année scolaire 2020-2021
Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414	30 017	33 619	37 220	40 822

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),
- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de

l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 15 octobre 2020

Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2020 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00

- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 – Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège – tél : 05.61.02.05.01

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne